



14ème législature

Question N° : 102743	De Mme Edith Gueugneau (Socialiste, écologiste et républicain - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >associations	Tête d'analyse >bénévolat	Analyse > bénévoles. statut. formation.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de renforcer la formation des bénévoles associatifs. De nombreux Français s'engagent au quotidien dans des structures et des projets associatifs afin de faire vivre leurs valeurs et de la partager. Cet engagement constitue une richesse à valoriser. Comme l'ont montré les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les difficultés rencontrées par le secteur associatif, mais aussi plus récemment, les débats autour de la notion d'engagement citoyen dans le projet de loi pour « l'égalité et la citoyenneté », beaucoup d'autres Français souhaiteraient s'engager. Pour autant, ils ne le font pas forcément par crainte de ne pas pouvoir concilier leur engagement avec une vie personnelle et professionnelle mais aussi parce que le statut et le rôle du bénévole est peu ou pas connu, et mal valorisé. À titre d'exemple, on peut également souligner que la formation sur les aspects relatifs à la vie associative (conduite et gestion de la vie quotidienne de l'association, gestion des comptes et des rapports avec l'URSSAF lorsque l'association emploie des salariés, relation avec les pouvoirs publics aux fins notamment d'obtention de subventions...) apparaît souvent insuffisante. Elle est donc de nature à pouvoir faire naître des craintes quant aux capacités d'engagement des uns et des autres face à un éventuel risque juridique. Dès lors, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement dans le but de renforcer la place et le rôle des bénévoles dans le milieu associatif. De façon plus générale, elle souhaite que le Gouvernement puisse lui indiquer l'état de mise en œuvre des différentes mesures qui avaient été présentées dans le cadre de la commission d'enquête précitée.